
GAZETTE DE ROPPE

Nº27- MARS 2021

ELINE DOGBE
ELOÏSE QUÉROU

*L'Union Européenne à votre porte :
rejoignez le comité de jumelage de Roppe*

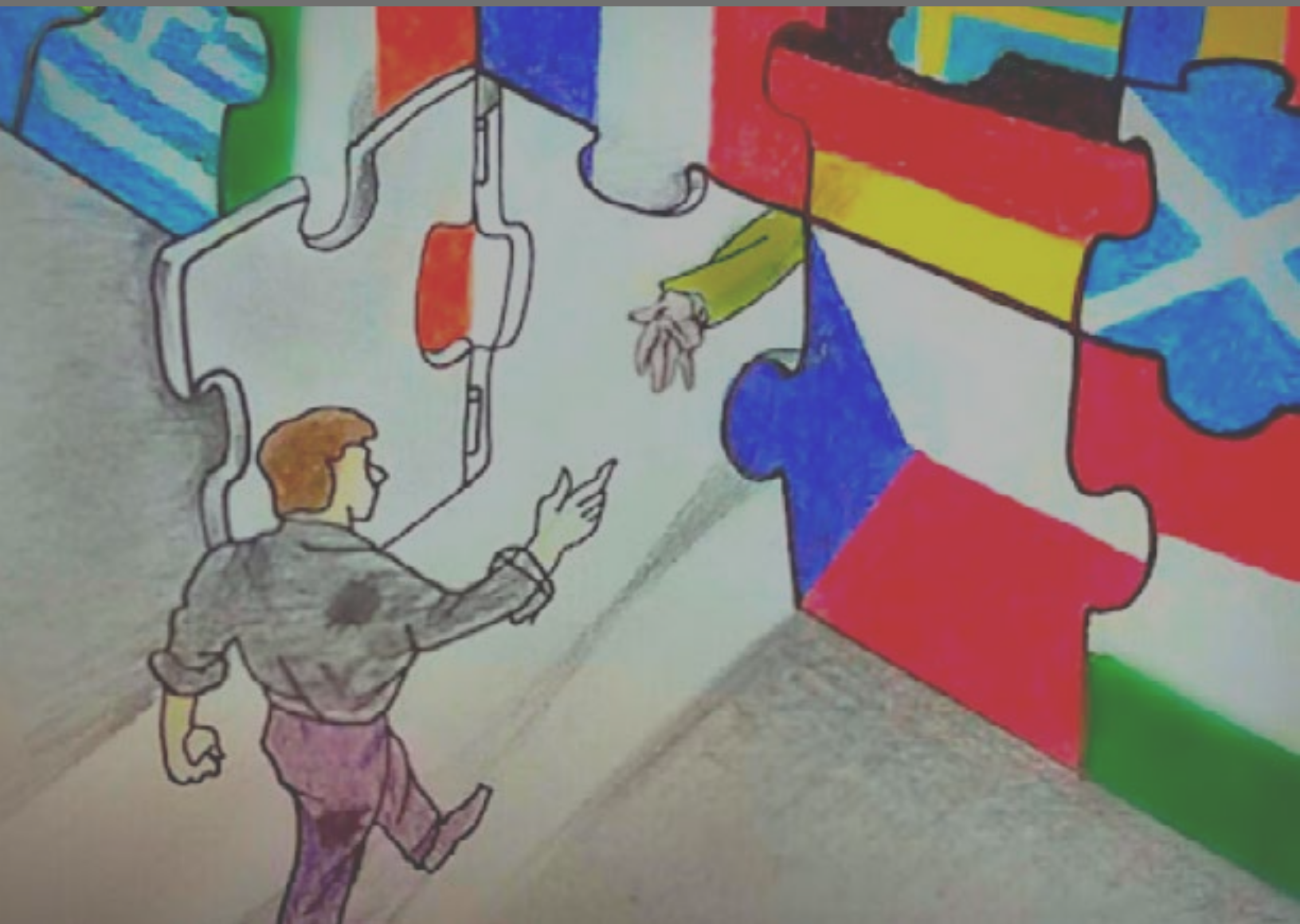




TABLE DES MATIÈRES

LE COMITÉ DE JUMELAGE : DES CITOYENS VERS L'EUROPE ... 5

Une longue tradition citoyenne : naissance des jumelages et démocratie de proximité 5

Micro-diplomatie, mini-Europe, ou la volonté des maires de s'emparer des relations internationales 5

Coopération entre mairie et comité : clarifier les rôles et pacifier les relations 6

LE COMITÉ DE JUMELAGE : DE L'EUROPE VERS LES CITOYENS . 8

Rôle de l'Union Européenne dans la promotion des jumelages 8

Des réalités diverses selon les villes 9

DES ENJEUX IDENTIQUES À TOUS LES NIVEAUX : LE JUMELAGE COMME PROJET HORIZONTAL 12

L'Europe des jeunes 13

Construire une nouvelle forme de citoyenneté, ensemble .. 14

Et si nous participions aux décisions politiques de l'Union européenne ? 15

PORTRAIT 16



8



Gazette de Roppe

Rédactrices
Eline Dogbe
Eloïse Quérou





Rédactrices

Apprendre à connaître des partenaires dans d'autres États membres et travailler avec eux est un moyen appréciable de mieux saisir les problèmes qu'implique la création d'une Europe plus unie.", c'est ainsi que Jacques Santer évoquait le jumelage en 1997, accentuant l'importance de l'implication des citoyens dans le projet européen. A l'heure où notre commune de Roppe souhaite s'associer durablement avec Voluntari (Roumanie), la rédaction a choisi de vous proposer un Dossier d'enquête sur les comités de jumelage. A quoi servent-ils, et que peuvent-ils apporter à notre vie communale ? Comment répondent-ils à l'euroscpticisme ? Sont-ils des moyens démocratiques de pratiquer l'Europe et de fonder une véritable citoyenneté européenne ? Peu de chercheurs de science politique se sont penchés sur la question, et pourtant ce phénomène touche 20 000 communes. Nous avons donc choisi de laisser la parole à plusieurs responsables de comités de jumelage, que nous remercions pour le temps accordé et la richesse des échanges.

ENCADRÉ 1 : COMITÉ DE JUMELAGE KÉSAKO ?

Le CCRE définit le jumelage rencontre de deux communes de pays différents qui entendent proclamer qu'elles s'associent pour agir dans une perspective européenne, pour confronter leurs problèmes et pour développer entre elles des liens d'amitié plus étroits. Ces communes partagent souvent un certain nombre de caractéristiques en commun : démographie, culture, taille...

LE COMITÉ DE JUMELAGE : DES CITOYENS VERS L'EUROPE

Une longue tradition citoyenne : naissance des jumelages et démocratie de proximité

Impossible de comprendre les enjeux des comités de jumelage (encadré 1) sans étudier les premières initiatives citoyennes et leur chemin jusqu'aux institutions européennes. A la suite de la seconde guerre mondiale, alors que les États-nations signent des traités de paix, les maires français et allemands choisissent de contourner l'obstacle étatique en mobilisant les bonnes volontés à leur base¹ : c'est alors une réelle innovation puisque les institutions communales en tant que telles sont mises en relation à travers les frontières européennes², construisant un réseau horizontal de paix. En 1951, le premier jumelage voit le jour autour des villes de Troyes et de Tournai simultanément au Conseil des communes et régions d'Europe, mouvement largement inspiré du fédéralisme qui estime que le niveau communal est le seul à même de relever les défis de la reconstruction en raison de sa proximité avec la population³. Quelques années plus tard, en 1957, la Fédération mondiale des villes jume-

lées porte une autre vision du jumelage, s'opposant à la première par la volonté d'intégrer les États du monde entier, y compris ceux ne portant pas les valeurs démocratiques promues par le fédéralisme⁴. Les visions s'affrontent pendant un temps, mais on retrouve encore aujourd'hui les deux projets.

Suite à ces premières initiatives timides, les maires s'impliquent plus largement et les jumelages de réconciliation franco-allemands fleurissent entre les années 1950 et 1960. A partir de 1975 et de la chute de la dictature franquiste, les jumelages franco-espagnols se développent également, suivis de mouvements de jumelage avec les pays de l'Est de l'Europe dans les années 1990. Les conditions géopolitiques se révèlent assez déterminantes dans les projets de jumelage, et nous imaginons aisément que le projet de jumelage entre Roppe et Voluntari n'aurait pas pu voir le jour dans les années 1960 !

Le jumelage, dès sa création, est constitué de pratiques rituelles ou symboliques comme la signature de traités ou les serments publics d'amitié et valorise un héritage historique européen⁵.

⁴ Chombard-Gaudin Cécile. Pour une histoire des villes et communes jumelées, op. cit.
⁵ Vion, Antoine. « L'invention de la tradi-

Micro-diplomatie, mini-Europe, ou la volonté des maires de s'emparer des relations internationales

Nés d'une revendication d'autonomie communale, il n'est pas étonnant que les jumelages aient d'abord contesté le monopole de l'État en matière de politique internationale⁶. Est-ce toujours le cas aujourd'hui ? Un jumelage demeure un contrat politique entre deux collectivités qui entendent, sans limite dans le temps, maintenir des liens, améliorer la compréhension mutuelle et ainsi favoriser la fraternité européenne⁷.

Depuis 1956, les serments de jumelage font l'objet d'une déclaration juridique soumise au contrôle de légalité du préfet, afin d'éviter l'anarchie des relations internationales au niveau communal. Cependant, la diplomatie au niveau communal demeure restreinte en termes de décisions politiques : en dehors de la période de réconciliation de l'après-guerre, les jumelages sont des rapprochements plutôt protocolaires⁸. Si elles ne contestent plus le pouvoir diplomatique des États, les initiatives de jumelage contribuent pourtant à l'entreprise d'intégration européenne en favorisant la

tion des jumelages (1951-1956) : mobilisations pour un droit », op. cit.

⁶ Chombard-Gaudin Cécile. Pour une histoire des villes et communes jumelées, op. cit.
⁷ Vion, Antoine. "Europe from the Bottom Up: Town Twinning in France during the Cold War." Contemporary European History, 11(4), 2002, pp. 623-640.

⁸ Viltard, Yves. « L'action internationale des villes et des collectivités territoriales », Politique étrangère, vol. automne, no. 3, 2020, pp. 129-140.

coopération en matière d'éducation, de culture, de recherche : les municipalités jumelées échangent leurs bonnes pratiques au-delà des frontières⁹ et contribuent à la cohésion en favorisant des relations économiques spécifiques entre les communes... La municipalité de Roppe pourrait bien vite trouver un nouveau marché en Roumanie pour exporter ses cannelés ! Au-delà de l'économie, le jumelage représente une opportunité d'inscrire, par le bas¹⁰, l'Union européenne dans les esprits en transformant les représentations négatives liées à son déficit démocratique¹¹. Nous n'en sommes pas encore à une micro-diplomatie, mais reproduire l'Europe des citoyens à petite échelle semble tout-à-fait accessible à notre projet.

Coopération entre mairie et comité : clarifier les rôles et pacifier les relations

Vous pourriez penser que la mise en place d'un jumelage entre la ville de Roppe et celle de Voluntari ne peut être que le domaine réservé de la municipalité. Et pourtant, chacun et chacune d'entre vous a sa place dans cette

nouvelle aventure ! En effet, si la commune semble l'actrice favorite dans le montage d'un jumelage et ses activités pérennes, les citoyens, vous-même, pouvez agir directement. Il faut comprendre qu'un comité de jumelage entre deux villes peut s'engager par le biais de deux voies distinctes¹² : au sein de l'administration communale ou en tant que structure indépendante associative chapotée en grande partie par des citoyens, mais également des élus. Rejoindre un comité serait ainsi l'occasion d'animer des activités avec le partenaire du jumelage et d'endosser le rôle d'interlocuteur privilégié à la fois des citoyens et de la communauté européenne, par-delà des logiques politiques partisans.

L'implication partielle de la municipalité ne doit pas être perçue comme un obstacle à l'évolution d'un jumelage. Elle renferme au contraire des avantages incontournables à la pérennité d'un comité. À D., commune rurale jumelée avec L. au Pays de Galles, le désengagement de la municipalité s'est traduit par un manque de reconnaissance des actions menées par le comité, dont la charge de travail se révèle bien plus important qu'elle ne devrait être : « Personne de la mairie ne s'occupe du jumelage, c'est laissé à l'association qui se tape tout le boulot » affirme Isabelle(*). D'ailleurs, un jumelage est avant tout politique. L'As-

sociation des Communes Jumelées de Nouvelle-Aquitaine (ACJNA) rappelle que la relation mairie-comité est primordiale. Maxime Négremont, président de l'association, conseille ainsi la mise en place d'une convention entre mairie et comité afin de clarifier les rôles et pacifier les relations. En général, la mairie délègue au comité de jumelage l'animation du jumelage, quand des élus membres de droit élèvent la voix du comité à la municipalité. Il faut ainsi imaginer le jumelage comme trépied : communes et élus, comité et partenaires doivent y jouer de concert.

⁹ Taulelle, François. « Chapitre 7 - Dépasser les frontières : la coopération en Europe », Yves Jean éd., L'Europe - Aménager les territoires. Armand Colin, 2009, pp. 145-161.

¹⁰ Négrier Emmanuel. Une culture hors-murs. Les relations culturelles internationales des collectivités territoriales françaises. In: Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée, tome 114, n°1. 2002.

¹¹ Taulelle, François. « Chapitre 7 - Dépasser les frontières : la coopération en Europe », op. cit.

¹² Claeysen Catherine. 9 - Les jumelages et l'Europe. In: Annuaire des collectivités locales. Tome 19, 1999. pp. 125-138.

(*) Par souci d'anonymat, ce prénom a été changé.



LE COMITÉ DE JUMELAGE : DE L'EUROPE VERS LES CITOYENS

Rôle de l'Union Européenne dans la promotion des jumelages

Transcendant les frontières de l'Etat-nation, les jumelages permettent de nouer des relations par-delà les citoyennetés nationales. Et par la même l'Union Européenne a son rôle à jouer dans la promotion de telles initiatives. Les jumelages sont d'ailleurs l'occasion pour elle de garantir une participation plus fine et vive des citoyens dans le processus de construction et de citoyenneté européennes, prémisses d'une citoyenneté cosmopolite¹³. Et ce faisant, l'Union européenne promeut à certains égards des formes de coopération horizontale via financements et actions de valorisations des initiatives, notamment par le Programme Europe des citoyens (volet Engagement démocratique et participation civique).

Les objectifs de l'UE en la matière sont doubles : aider les jumelages à monter en qualité d'une part, encourager la création de relations avec des espaces périphériques de l'Union via l'initiative des jumelages d'autre part. L'Union — par le biais de la Commission — s'ef-

13 Pullano, Teresa. « Chapitre 1 / Qu'est-ce que la citoyenneté européenne ? Retour sur la littérature », La citoyenneté européenne. Un espace quasi étatique, sous la direction de Pullano Teresa. Presses de Sciences Po, 2014, pp. 33-60.

force de répondre favorablement au plus de sollicitations de subventions possibles. L'Union Européenne reste attachée à encourager des jumelages qui engagent des thèmes à la fois nouveaux et originaux, mais également d'intérêt européen. Citons par exemple l'environnement, l'aménagement du territoire ou encore les échanges multilatéraux impliquant plusieurs pays. D'autre part, la Commission joue un rôle clé dans l'appui des stratégies de coopération et de travaux de groupe : responsables et animateurs de jumelages sont invités à entretenir des actions communes au niveau local, régional, national voire européen.

Si l'action et les subventions européennes existent, reste qu'il est souvent difficile pour les communes de les mobiliser. Isabelle (*) nous rappelle que le comité de jumelage de D-L ne demande plus les subventions européennes par excès de bureaucratie et de contraintes sur le Programme. À Laval, les comités liés à Suceava (Roumanie) et Lovech (Bulgarie) ont également abandonné l'idée de répondre aux appels à projets tant les dossiers sont lourds à porter au niveau d'une petite échelle associative : « le programme Erasmus+ par exemple c'est 250 pages » nous rappelle le président du Comité de jumelage Laval-Lovech. Toutefois,

des structures départementales ont pu les aider dans le passé dans leurs démarches à l'instar de la Maison de l'Europe de Mayenne. Au niveau régional, l'ACJNA confirme que les dossiers à monter sont complexes : demandes préalables, rubriques en langue étrangère, dossier bilan post-subvention à rédiger. Si les démarches ont été simplifiées dans le cas franco-allemand via un Fonds citoyen, l'initiative gagnerait à être développée à l'ensemble des relations bilatérales, quel que soit le pays objet du jumelage. Dans ce jeu complexe, l'association offre un accompagnement salutaire à la relecture.

Finalement, l'UE n'a qu'une influence très modérée : elle est à la disposition des citoyens pour les soutenir mais peu en font réellement la demande, tandis que les jumelages continuent de fonctionner.

Des réalités diverses selon les villes

Selon les villes, les jumelages et leurs comités revêtent des réalités différentes. D'abord, on distingue les jumelages de réconciliation, des jumelages de paix et de ceux de coopération. Les premiers sont notamment créés à partir des années 1950, à l'occasion de la nouvelle paix entre la France et l'Allemagne. L'ambition est alors pour les élus locaux de poser les fondements d'une construction et d'une paix européenne pérennes, dont les citoyens seraient les premiers acteurs. Les seconds se manifestent comme démonstration de solidarité avec les populations des pays d'Europe de l'Est

pendant la guerre froide. Les troisièmes enfin, apparaissent dès les années 1970 dans une volonté de développer les rapports humains, notamment par le déploiement d'une solidarité Nord-Sud.



Figure 1 : Réunion départementale des comités de jumelage de la Mayenne à la Maison de l'Europe



À cette typologie s'ajoute un certain nombre de facteurs venant accentuer la multiplicité de formes de jumelages : taille des villes ou des intercommunalités, nombre de jumelages et diversité des pays associés. Selon l'ACJNA, un jumelage rural ne s'apparente pas à un jumelage d'une grande ville. S'il est plus facile d'impliquer les habitants d'une petite commune, les jumelages de grandes villes telles que Paris, Bordeaux ou Toulouse sont davantage politiques et réservés à l'action de la municipalité. Pour celles-ci, le jumelage devient un moyen de se faire connaître et reconnaître dans une forme de concurrence internationale¹⁴ et l'action des jumelages consiste majoritairement

¹⁴ Bucher, Kuno et Grillon, Nathalie. « Les jumelages stratégiques au service de la compétition entre les villes », Revue Géographique de l'Est [En ligne], vol. 48 / 3-4 | 2008

en de la représentation politique et une correspondance distanciée. En outre, différents éléments peuvent entraver un jumelage, que ce soit l'éloignement géographique, la diversité linguistique ou le manque de moyens. Cela explique que les jumelages se répartissent de manière très inégale dans l'UE : ils se déploient principalement en France, au Royaume-Uni et en Allemagne¹⁵. Ajoutons à cela l'inégalité des moyens pour faire faire survivre un jumelage en temps de crise économique, sociale ou sanitaire (encadré 2).

Enfin, il subsiste des différences de culture associative entre les pays, et ce faisant d'appréhension de la nature

¹⁵ Claeysen Catherine. 9 - Les jumelages et l'Europe. In: Annuaire des collectivités locales. Tome 19, 1999. pp. 125-138.

d'un comité et des relations entre ses membres. Le président du Comité de jumelage Laval-Lovech nous explique qu'il n'y a pas de système associatif aussi fort qu'en France en Bulgarie. En ce sens, le jumelage pose un cadre officiel pour mener et préciser des actions. La présidente du comité de jumelage Laval-Suceava rappelle également que l'absence de culture de l'association et du bénévolat en Roumanie les a incités à créer un comité de jumelage également. En d'autres termes, entretenir une relation transparente et cadrée avec son partenaire permet une meilleure survivance d'un jumelage.

ENCADRÉ 2 : LES JUMELAGES EN TEMPS DE CRISE

Qui a dit que la crise sanitaire que nous traversons n'était pas le bon moment pour initier un jumelage ? Bien sûr, bon nombre de jumelages se trouvent en difficulté, ne pouvant organiser les rencontres au cœur de ce projet européen. Les jumelages ont traversé des crises, ils survivront à la pandémie. Déjà en 2008, suite à la crise financière, les jumelages avec des pays du Sud et de l'Est de l'Europe se sont trouvés en difficulté du fait des coupes budgétaires sur les activités non-essentiels. Aujourd'hui, le Brexit remet également en question les jumelages avec les pays du Royaume-Uni : ils ne peuvent désormais plus percevoir les subventions de l'Union européenne, ni les autres aides proposées. Pourtant, ces comités demeurent actifs. Ainsi, si les configurations politiques des partenaires peuvent impacter les moyens humains et financiers des comités de jumelage, ils n'ébranlent pas la volonté des citoyens de se retrouver autour d'un projet en commun. L'ACJNA propose d'ailleurs des webinaires sur l'animation des comités de jumelage pendant la crise sanitaire : ateliers virtuels, communication renforcée... Le COVID-19 réinvente nos espaces de rencontre. Si les disparités numériques persistent, elles nous rappellent également la nécessité d'impliquer des jeunes dans nos initiatives.



Figure 2 : Simulation Mentimeter à l'occasion d'un Webinaire organisé par l'ACJNA sur le thème des "jumelages en temps de crise", le 23 février 2021

DES ENJEUX IDENTIQUES À TOUS LES NIVEAUX : LE JUMELAGE COMME PROJET HORIZONTAL



Figure 3 : Action écologique du comité d'Isle en Nouvelle-Aquitaine

Nous avons donc vu que le jumelage était un projet partant des citoyens, mais également soutenu et encouragé par l'Union Européenne : ces deux mouvements de rencontre entre l'institution et la société civile se retrouvent autour d'enjeux et d'objectifs similaires, créant une forme de partage horizontal des compétences.

L'Europe des jeunes

L'Union européenne souffre d'une crise de confiance en ses institutions, et ce particulièrement chez les jeunes : le rapport des jeunes, désormais plus éduqués, aux institutions, est plus critique qu'il ne l'était auparavant¹⁶. Ainsi, du côté de l'Union européenne, l'emphase est mise sur l'implication des jeunes dans le projet européen par la constitution d'avantages socio-économiques mais aussi par des projets de citoyenneté européenne, à travers un grand nombre de programmes européens : Erasmus, Jeunesse en action...

De leur côté, les jumelages font face à la même difficulté. La vice-présidente du comité de jumelage d'une commune rurale nous disait à ce sujet : "On a eu des jeunes, mais les jeunes ont besoin de bouger pour trouver du travail, ils peuvent pas se tenir à ce genre de choses." Pourtant, les comités de jumelage s'attellent eux aussi à l'intégration de jeunes publics aux projets européens : les échanges scolaires sont souvent leur action prioritaire. Le déficit d'intégration se trouve donc davantage dans les instances décisionnelles et organisationnelles des comités. Selon l'ACJNA, "la faute ne vient pas que des jeunes, mais aussi de la défiance

¹⁶ Chevalier, Tom. « La confiance institutionnelle des jeunes en Europe. Quel effet de l'action publique ? », *Revue française de sociologie*, vol. 60, no. 1, 2019, pp. 13-42.

envers eux" : il y a une difficulté à faire de la place aux jeunes dans les équipes déjà installées. La conséquence est sans appel : les jumelages ont un problème d'image, et ce n'est pas sans rappeler... l'Union européenne elle-même. Pour intégrer davantage les jeunes, la revalorisation des jumelages par des chantiers de fond d'intérêt général comme le développement durable est nécessaire. Ce sont d'ailleurs ces chantiers qui sont subventionnés par l'Union Européenne, contribuant à porter des objectifs en commun de manière horizontale, comme le projet éco-citoyen porté par le comité Laval-Lovech. A ce sujet, le président nous disait d'ailleurs : "Ces jeunes, on les a aidés bien sûr mais on leur a confié, parce qu'on a tendance peut-être aussi à trop les mater sans confier réellement un projet, et c'est peut-être notre problème."

Alors, que répond-on à un jeune qui trouve les comités de jumelage obsolètes dans un monde hyper connecté ? Selon Maxime Négremont, président de l'ACJNA, "c'est au jumelage de s'adapter et de se réinventer. Aussi faut-il communiquer autant que possible pour rayonner (encadré 3). Un jumelage comporte de nombreux avantages : c'est une première porte vers la mobilité, vers une forme de convivialité européenne, et les prix des voyages défient toute concurrence !".

ENCADRÉ 3 : COMMUNIQUEZ ENCORE ET ENCORE

La communication est un élément clé pour la pérennité d'un jumelage en ce qu'elle permet de rayonner le plus largement possible. Elle est aussi la première étape dans une démarche d'attraction de membres plus jeunes pour promouvoir le renouvellement des idées et des moyens d'action. Communiquer sur son jumelage peut prendre plusieurs formes, dont l'utilisation des réseaux sociaux, des outils et des logiciels de création et d'animation. Pour créer des affiches percutantes, tournez-vous vers Canva. Pour animer des événements, choisissez Mindmeister, Scrumblr, Mentimeter ou Doozy Quizz : tous permettent de créer un contenu interactif à l'occasion d'un événement virtuel.

À vous de jouer !



“Je crois que ça a agrandi mon territoire,
tout d’un coup tout prend sens.
La géographie devient humaine”

**ISABELLE (*),
VICE-PRÉSIDENTE
DU COMITÉ DE JUMELAGE D-L**

...Et c’est tout le mal qu’on souhaite aux habitant.es de Roppe. La citoyenneté européenne peine à trouver sa place dans l’identification des citoyens puisqu’elle se fonde de manière superposée aux citoyennetés nationales qui, elles, se déploient sur un territoire donné et en termes d’appartenance¹⁷. Ainsi, une enquête réalisée par Anne Muxel¹⁸ révèle que pour les enquêtés, l’Europe se réduit à la bureaucratie ou à la liberté de circuler, auxquels on peut également ajouter une citoyenneté en matière économique et sociale. Cette citoyenneté économique et sociale s’est développée en réponse à une construction européenne fondée sur l’unification du marché. Or, cette unification ne bénéficiant pas à tous, l’euroscpticisme s’est substitué à tous les espoirs de fondation d’une communauté européenne¹⁹.

Avec la chute du mur de Berlin et le passage à l’Union Européenne, l’intégration prend une tournure politique : le traité de Maastricht institue une citoyenneté de l’Union, signifiant l’appartenance nationale au-delà des frontières étatiques²⁰. Il s’agit là d’une forme de citoyenneté inédite ! On ne parle ni d’une citoyenneté nationale, ni d’une construction fédérale, mais bien d’une citoyenneté post-nationale fondée sur l’idée de démocratie, de responsabilité globale des citoyens et de cosmopolitisme. Le problème devient alors le suivant : comment penser le collectif européen au-delà d’un ensemble territorial homogène ? De l’histoire d’un peuple ?²¹ Ainsi, il s’agit de dépasser la citoyenneté européenne en termes d’appartenance, au risque de rester prisonniers d’une logique d’État-Nation ou de contredire ses



Figure 4 : Tournoi de belote
Derval-Llanidloës

17 Pullano, Teresa. « Conclusion / Le lien constitutif entre citoyenneté et espace », La citoyenneté européenne. Un espace quasi étatique, sous la direction de Pullano Teresa. Presses de Sciences Po, 2014, pp. 265-279.

18 Muxel Anne. Avoir 20 ans en politique. Les enfants du désenchantement, 2010, Paris, Le Seuil.

19 Calame, Pierre. « Crise de la démocratie et crise européenne : diagnostic et perspectives. L’hypothèse d’un processus instituant citoyen pour refonder le projet européen », Connexions, vol. 111, no. 1, 2019, pp. 179-193.

20 Pullano, Teresa. « Chapitre 1 / Qu’est-ce que la citoyenneté européenne ? Retour sur la littérature », op. cit

21 *Ibid*

principes universalistes en essentialisant ses frontières²². C’est bien ici que les jumelages ont un rôle à jouer ! Par le serment d’amitié entre deux communes d’États différents, on opère un acte d’identification volontaire à un autre peuple et on passe donc d’une logique en termes d’intégration verticale des appartenances à une logique de composition horizontale des identités²³.

Et si nous participions aux décisions politiques de l’Union européenne ?

L’Europe pêche par la verticalité de ses processus de décision, même s’ils se sont assouplis par le droit de pétition. Cependant, on voit fleurir dans les différents États membres de très nombreuses initiatives participatives, en réponse aux forts taux d’abstention et à la crise de légitimité des représentants. Une bonne nouvelle pour les jumelages, c’est que la démocratie participative est prise en main, depuis les années 1990, par les autorités municipales²⁴. Si cela introduit une verticalité supplémentaire en ce qui concerne la démocratie participative, autrefois portée par des collectifs de citoyens,

22 Sanchez-Mazas, Margarita, et Raphaël Gély. « Des appartenances aux identités : vers une citoyenneté politique européenne », Connexions, vol. no 84, no. 2, 2005, pp. 73-86.

23 *Ibid*

24 Blondiaux, Loïc. « 4. L’idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », Marie-Hélène Bacqué éd., Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative. La Découverte, 2005, pp. 119-137.

c’est aussi le gage de son succès et de son application généralisée. La crise de légitimité des représentants communaux est partagée par les représentants européens, si bien que l’on pourrait espérer le développement de telles initiatives pour co-construire les politiques de l’Union européenne. Le jumelage représente un niveau parfait pour instituer de tels processus démocratiques, puisqu’il permet à la fois d’impliquer les citoyens localement, au niveau le plus proche d’eux, et de confronter leurs points de vue à ceux d’habitants de communes similaires dans d’autres États membres²⁵. Dans ce type de démocratie, l’accent est mis sur l’argumentation, l’inclusion égalitaire, libre et non-violente, et la transparence²⁶ : aux comités de jumelage de porter ces principes pour favoriser les bases de la démocratie participative. Ainsi, l’avenir des jumelages est la mise en oeuvre de projets communs, la réflexion sur les grands problèmes politiques, économiques, moraux, l’aide aux communes défavorisées, l’organisation de séjours avec des objectifs précis²⁷, objectifs qui semblent partagés par l’Union européenne puisque le

25 Calame, Pierre. « Crise de la démocratie et crise européenne : diagnostic et perspectives. L’hypothèse d’un processus instituant citoyen pour refonder le projet européen », op.cit

26 Blondiaux, Loïc. « 4. L’idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », op. cit.

27 Santini, André. “Les jumelages franco-allemands”. Ménudier, Henri. Le couple franco-allemand en Europe. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, 1993. (pp. 294-297)

programme L’Europe pour les citoyens intègrent aujourd’hui la promotion de l’égalité des droits, de lutte contre la discrimination, d’engagement dans la vie démocratique, de lutte contre les violences, et favorisent les initiatives qui proposent des engagements sur le développement durable, la mémoire, et la promotion de la démocratie.

PORTRAIT

Le comité de jumelage de **LAVAL** un exemple pour **ROPPE** ?

**L
A
V
A
J**

Au cours de notre enquête, nous avons eu l'occasion de rencontrer Georges Poirier, adjoint au maire de Laval délégué à la Vie quotidienne et citoyenne, Nadège Davoust, conseillère municipale déléguée à la Vie associative et aux relations internationales, Françoise Marchand, présidente du Comité de jumelage Laval-Suceava (Roumanie), Patrick Moussay, président du comité de jumelage Laval-Lovetch, Claudine Moussay, secrétaire générale de ce même comité et Cécile Le Goff, responsable des relations internationales à la municipalité. La ville de Laval compte aujourd'hui 9 jumelages, fruits de l'ouverture du département et de la commune vers l'Europe et vers l'international. Ainsi, depuis 1958, les élus et les citoyens avancent main dans la main pour proposer de véritables projets internationaux depuis leur commune : si les animations et activités sont majoritairement portées par des citoyens impliqués, la mairie se place en intermédiaire entre les différents comités de jumelage et en soutien de leurs initiatives. Ainsi, la mairie consacre un budget de 50 000 euros aux relations internationales, mais prête également matériel et salles aux associations afin de mener à bien leurs projets. Aujourd'hui, les comités de jumelage s'intéressent à l'éco-citoyenneté et à l'intégration des jeunes : Madame Moussay a d'ailleurs confié la réalisation d'un projet éco-citoyen à trois jeunes, qui ont ensuite intégré l'association. Ainsi, Laval et ses multiples jumelages semblent être des modèles de coopération, à la fois municipale et internationale. Cependant, ils mettent en garde, comme Isabelle (*), sur la personnalisation des initiatives de jumelage, tant du côté des municipalités que des citoyens : un mauvais mandat peut marquer un "blanc" dans les relations internationales de la commune, tout comme le départ d'une personnalité emblématique des comités peut pousser le projet à s'écrouler. Il faudra donc veiller au renouvellement et à la pérennisation, comme l'ont fait les comités de Laval !




1974
METTMANN
(ALLEMAGNE)

2010
SUCEAVA
(ROUMANIE)

2010
LOVETCH
(BULGARIE)

2009
**UNITÉ RÉGIONALE
DE CHALCIDIQUE**
(GRÈCE)



Pour l'instant, les jumelages sont déjà des pratiques horizontales de la citoyenneté européenne car ils fondent une communauté européenne au plus près des habitants. L'Union européenne se place en soutien de ces jumelages, mais n'a que peu d'influence sur de très nombreuses initiatives qui fonctionnent en dehors de son cadre. Promouvant cette forme d'horizontalité, elle met en place des financements à destination des jumelages, mais aussi des actions de valorisation des initiatives existantes dites "horizontales"²⁸. Cependant, les jumelages ne sont pas encore des pratiques horizontales au niveau politique puisqu'ils ne sont dotés d'aucun pouvoir décisionnel ou consultatif. Nous défendons que se doter d'un comité de jumelage aujourd'hui, c'est aussi se donner les moyens d'un horizon participatif européen. Si aujourd'hui les institutions européennes restent verticales et les comités de jumelage sans pouvoir politique, ces derniers pourraient être de parfaits relais de la construction de politique publique, au plus près des citoyens européens ■

28 Programme L'Europe pour les citoyens, Union Européenne, 2014-2020

BIBLIOGRAPHIE

Articles et ouvrages scientifiques

Blondiaux, Loïc. « 4. L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », Marie-Hélène Bacqué éd., *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*. La Découverte, 2005, pp. 119-137.

Bucher, Kuno et Grillon, Nathalie. « Les jumelages stratégiques au service de la compétition entre les villes », *Revue Géographique de l'Est* [En ligne], vol. 48 / 3-4 | 2008

Calame, Pierre. « Crise de la démocratie et crise européenne : diagnostic et perspectives. L'hypothèse d'un processus instituant citoyen pour refonder le projet européen », *Connexions*, vol. 111, no. 1, 2019, pp. 179-193.

Claeyssen Catherine. 9 - Les jumelages et l'Europe. In: *Annuaire des collectivités locales*. Tome 19, 1999. pp. 125-138.

Chevalier, Tom. « La confiance institutionnelle des jeunes en Europe. Quel effet de l'action publique ? », *Revue française de sociologie*, vol. vol. 60, no. 1, 2019, pp. 13-42.

Chombard-Gaudin Cécile. Pour une histoire des villes et communes jumelées. In: *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°35, juillet-septembre 1992. pp. 60-66.

Collin, Mathilde. « Les jumelages de villes européennes. Une relecture des origines politiques des jumelages et de leur inscription dans le champ des relations internationales », dans *Relations internationales*, n°179, 2019/3, pp. 53-65

Heintz, Monica. « Introduction. Vingt-sept années de citoyenneté européenne : en(quête) anthropologique », *Ethnologie française*, vol. vol. 50, no. 3, 2020, pp. 469-484.

Muxel Anne. *Avoir 20 ans en politique. Les enfants du désenchantement*, 2010, Paris, Le Seuil.

Négrier Emmanuel. Une culture hors-les-murs. Les relations culturelles internationales des collectivités territoriales françaises. In: *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, tome 114, n°1. 2002.

Pullano, Teresa. « Chapitre 1 / Qu'est-ce que la citoyenneté européenne ? Retour sur la littérature », , *La citoyenneté européenne. Un espace quasi étatique*, sous la direction de Pullano Teresa. Presses de Sciences Po, 2014, pp. 33-60.

Pullano, Teresa. « Conclusion / Le lien constitutif entre citoyenneté et espace », , *La citoyenneté européenne. Un espace quasi étatique*, sous la direction de Pullano Teresa. Presses de Sciences Po, 2014, pp. 265-279.

Sanchez-Mazas, Margarita, et Raphaël Gély. « Des appartenances aux identités : vers une citoyenneté politique européenne », *Connexions*, vol. no 84, no. 2, 2005, pp. 73-86.

Santini, André. « Les jumelages franco-allemands ». Ménudier, Henri. *Le couple franco-allemand en Europe*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, 1993. (pp. 294-297)

Taulelle, François. « Chapitre 7 - Dépasser les frontières : la coopération en Europe », Yves Jean éd., *L'Europe - Aménager les territoires*. Armand Colin, 2009, pp. 145-161.

Vion, Antoine. « L'invention de la tradition des jumelages (1951-1956) : mobilisations pour un droit », *Revue française de science politique*, vol. vol. 53, no. 4, 2003, pp. 559-582.

Vion, Antoine. « Europe from the Bottom Up: Town Twinning in France during the Cold War. » *Contemporary European History*, 11(4), 2002, pp. 623-640.

Viltard, Yves. « L'action internationale des villes et des collectivités territoriales », *Politique étrangère*, vol. automne, no. 3, 2020, pp. 129-140.

Vidéographie

« Crest jumelage, l'Europe à notre porte » : https://www.youtube.com/watch?v=Del_GId4P48

« Question Conso : jumelage des villes : à quoi ça sert ? » :

https://www.youtube.com/watch?v=oeq3VKII_Ow

Ressources institutionnelles

Programme L'EUROPE POUR LES CITOYENS : <https://europepourlescitoyens.org/le-programme/>

Les jumelages pour le monde de demain, Guide Pratique, CCRE, CEMR :
https://www.ccre.org/docs/T_599_46_3520.pdf

Site internet de l'ACJNA : <http://jumelages-nouvelle-aquitaine.eu/>

Définitions

Article de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
http://www.afccre.org/fr/articles/un-jumelage-qu'est-ce-que-c'est#.YB_45S17RE0

ANNEXES

A. Méthodologie

La littérature scientifique sur la thématique des jumelages étant tenue, nous avons choisi d'élargir nos recherches à la citoyenneté européenne, la démocratie participative et les relations internationales entre communes. Pour obtenir davantage de matériaux, nous avons également réalisé trois entretiens qualitatifs : un entretien avec Isabelle (anonymisée dans notre travail) pour le comité de jumelage Derval-Llanidloes (Pays de Galles, renommé D-L pour notre dossier), un entretien avec Maxime Négremont et Elina Szatkowski pour l'Association des Communes Jumelées de Nouvelle-Aquitaine et un entretien avec Georges Poirier, adjoint au maire de Laval délégué à la Vie quotidienne et citoyenne, Nadège Davoust, conseillère municipale déléguée à la Vie associative et aux relations internationales, Françoise Marchand, présidente du Comité de jumelage Laval-Suceava (Roumanie), Patrick Moussay, président du comité de jumelage Laval-Lovech, Claudine Moussay, secrétaire générale de ce même comité et Cécile Le Goff, responsable des relations internationales à la municipalité de Laval.

Le premier comité de jumelage se voulait représenter les comités de jumelage de petites communes rurales, et nous a parlé de problématiques entre le comité et la municipalité. Le second entretien avec l'Association des Comités de Jumelage de Nouvelle-Aquitaine avait pour objectif de dresser un état des lieux des enjeux et dynamiques des comités de jumelage à l'échelle d'une région, et de comprendre comment les différentes échelles interagissaient. Enfin, le dernier entretien avec le comité de jumelage de Laval nous a donné l'exemple d'une ville tournée vers l'Europe, à la fois du côté de la municipalité et du côté des citoyens.

Nous avons également sollicité de plus grandes villes comme Bordeaux, Montpellier, Toulouse et Brest, mais aucune ne pouvait nous proposer un créneau disponible avant le 8 mars : nous n'avons donc pas pu comparer les communes rencontrées avec une ville de plus grande taille ou métropole à l'échelle européenne.

Cependant, nos entretiens nous ont appris que les comités de jumelage sont en demande d'être entendus et représentés : en peu de temps, les personnes que nous avons rencontrées ont déployé de nombreux moyens pour nous montrer leurs activités au mieux, et nous ont remercié de nous intéresser à eux. Le fait que nous cherchions à les valoriser les a énormément touchés, ce qui correspond également à leur manque de représentation à la fois dans les médias et dans les recherches scientifiques. Il y a donc en effet un champ entier de l'action communale et de la citoyenneté européenne à explorer davantage.